

**DECRET N°2020-0946 /PRES/PM/MAEC/
MINEFID/MS portant ratification de l'accord de
prêt, signé à Ouagadougou, le 23 septembre 2020,
entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le
Développement Economique en Afrique (BADEA),
pour le financement du Projet Opération de Réponse
Urgente pour affronter la pandémie « COVID-19 ».**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°052-2019/AN du 06 décembre 2019 portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso les partenaires techniques et financiers ;
- VU l'accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet Opération de Réponse Urgente pour affronter la pandémie « COVID-19 » ;
- VU l'ordonnance n°2020-016/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de la ratification de l'accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet Opération de Réponse Urgente pour affronter la pandémie « COVID-19 » ;
- VU la décision n°2020-022/CC du 16 octobre 2020 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet Opération de Réponse Urgente pour affronter la pandémie « COVID-19 » ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2020 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est ratifié l'accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet Opération de Réponse Urgente pour affronter la pandémie « COVID-19 ».

ARTICLE 2 : La contre-valeur en franc CFA HT du montant du prêt de douze millions USD sera entièrement consacrée au financement de ladite opération tel que décrit dans les annexes de l'accord de financement.

ARTICLE 3 :

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 novembre 2020



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Alpha BARRY

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement

Lassané KABORÉ

Le Ministre de la Santé

Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO